

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 mars 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme DILLENSEGER (pouvoir Mme AVENA) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. BERTHIER) - M. DELVALEE (pouvoir Mme MODDE) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme JUBAN (pouvoir M. DESEILLE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. AYACHE) - M. HELIE (pouvoir Mme GAUTHIE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents :

OBJET

DE LA DELIBERATION

Logement à loyer modéré - Dijon Habitat - Déconstruction des immeubles Stalingrad - Autorisation de la Ville

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Cité du Soleil à Dijon rencontre depuis maintenant plusieurs années un certain nombre de difficultés croissantes tant sociales qu'urbaines.

Sur le plan social, 85% des familles sont éligibles à des logements financés en PLAI.

Sur le plan patrimonial, les bâtiments, construits dans l'urgence de l'après guerre, ne sont plus adaptés aux modes de vie d'aujourd'hui et les obsolescences sont nombreuses :

- isolation thermique et acoustique très faible,
- distribution inadaptée des pièces de vie,
- surfaces habitables restreintes au regard des typologies,
- traitement sommaire des espaces extérieurs.

Au regard de ces éléments, la mise en place d'un projet de rénovation urbaine s'avère nécessaire. L'îlot concerné par ce projet, dont le parc de logements appartient entièrement à Dijon Habitat, comporte :

- 136 logements à loyer modéré en cité d'urgence (2 bâtiments de 5 niveaux, sans ascenseurs),
- 40 logements à loyer modéré en résidence,
- 2 foyers, représentant 91 équivalents-logements.

La démarche, menée par Dijon Habitat, vise à mieux inscrire ce quartier dans la ville en le désenclavant, en diversifiant les formes architecturales et les statuts du site et en répondant aux enjeux de qualité environnementale et d'intégration sociale. Ainsi, le projet prévoit :

- la déconstruction des deux bâtiments de la cité d'urgence (136 logements),
- le réaménagement du site avec la reconstruction de 200 logements majoritairement en accession à la propriété, dont de l'accession abordable favorisant les ménages primo-accédants,
- la réhabilitation de la résidence Blanqui (40 logements),
- une étude pour la réhabilitation du foyer Blanqui.

Le planning prévisionnel de ce projet de rénovation urbaine prévoit le relogement des ménages du bâtiment B dans le courant de l'année 2013 et sa déconstruction début 2014. La livraison des premiers logements à loyer modéré qui seront reconstruits sur site est prévue elle à l'automne 2015.

Enfin, le second bâtiment devrait être déconstruit en 2016.

Afin d'accompagner au mieux les locataires et les habitants du quartier dans ces changements, un diagnostic social a également été réalisé en 2012 par l'IRTESS, et un dispositif de concertation à d'ores et déjà été mis en place. Des ateliers urbains seront poursuivis tout au long de l'année 2013 afin d'associer pleinement les habitants au projet.

De plus, un accompagnement individualisé sera mis en place pour assurer le relogement des ménages. Cette mission sera effectuée en interne par Dijon Habitat qui prendra à sa charge l'ensemble des frais de déménagement des ménages.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - donner votre accord à Dijon Habitat pour que ce dernier engage les démarches permettant d'obtenir, auprès de Monsieur le Préfet de la Région Bourgogne, Préfet de la Côte d'Or, un arrêté de déconstruction des deux immeubles Stalingrad ;

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces dispositions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ